



## Municipalité de Ferme-Neuve

PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. DPRLDRL190149**


**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 295 Chemin Nibi**

Demande de dérogation mineure (DRL190149) de madame Michèle Dubreuil au 295, Chemin Nibi, qui a pour objet d'autoriser l'installation de deux portes de garage de 2,7 mètres de haut au lieu de 2,4 mètres comme prévoit la réglementation numéro 23, article 8.3.3 dans la zone REC11.

L'élément de dérogation est démontré à l'aide d'éléments graphiques justificatifs indiquant la problématique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille dix-neuf.


  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22 août 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 22 août 2019.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière